

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉCOLE A.B. DEFENDINI DE BASTIA EST LABELLISÉE ECOSCOLA AVEC LE SYVADEC

Aujourd'hui, lundi 21 juin 2021, l'école A.B. Defendini est labellisée EcoScola. Elle fait désormais partie du réseau des 159 écoles accompagnées par le SYVADEC dans le cadre de ses programmes pédagogiques en faveur de la réduction des déchets. Cette distinction vient récompenser les actions déployées tout au long de l'année sur ce thème au sein de l'établissement.

Le mois de juin marque traditionnellement la fin de l'accompagnement des EcoScola par le SYVADEC. Chaque école impliquée dans ce programme obtient une labellisation, destinée à récompenser élèves et enseignants pour tout le travail réalisé tout au long de l'année en lien avec la réduction des déchets et l'écoresponsabilité.

L'occasion d'une remise officielle du label, au cours de laquelle chaque élève reçoit un cadeau. Une plaque EcoScola est également apposée dans l'établissement pour témoigner de son engagement pour l'environnement.

LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE À L'ÉCOLE A.B. DEFENDINI CETTE ANNÉE :

Les actions en faveur du tri :

- création des collecteurs d'emballages et de papiers et installation dans chaque salle de classe.

Les actions en faveur de la réduction :

- réalisation d'une botte de Noël à partir de bouteilles en plastique et journaux de récupération ;
- création de mangeoires à oiseaux à partir de bouteilles de jus de fruits et de brindilles de bois de récupération.

FOCUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

23 écoles sur les 35 que compte le territoire de la Communauté d'agglomération de Bastia sont accompagnées, soit 3 216 enfants et 66 % des établissements.

LE PROGRAMME ECOSCOLA

Lancé en 2016 par le SYVADEC, il propose un accompagnement personnalisé aux écoles souhaitant s'engager dans un projet de développement durable. Un volet anti-gaspillage destiné aux cantines complète le dispositif.

L'objectif est d'accroître les comportements écoresponsables dans les écoles pour que les enfants les ramènent ensuite dans leurs foyers.

En 2018, le SYVADEC a signé une convention avec l'Académie de Corse afin d'ancrer d'avantage le programme dans le paysage scolaire. En effet, EcoScola offre la possibilité aux écoles de travailler de façon concrète et durable sur la gestion des déchets de façon globale, ce qui correspond à la philosophie de la labellisation E3D portée par l'Education Nationale. Ainsi, la participation au programme EcoScola leur permet d'être à la fois labellisées EcoScola mais également de pouvoir obtenir la labellisation E3D – niveau 1.

CHIFFRES-CLÉS

- 159 écoles accompagnées
- 16 261 enfants sensibilisés
- 5 collèges et 2 lycées accompagnés
- 3 653 adolescents sensibilisés
- 86 cantines accompagnées

En pratique, EcoScola, qu'est-ce que c'est ?

3 chargés de mission SYVADEC qui sillonnent la Corse et réalisent chacun plus de 200 interventions durant l'année scolaire pour :

- effectuer des diagnostics déchets ;
- accompagner à la mise en place du tri sélectif dans l'école ;
- fournir aux enseignants des outils pédagogiques adaptés ;
- former les élèves au tri et à la réduction des déchets ;
- former les enseignants et les personnels de cantine ;
- accompagner à la mise en œuvre d'actions de prévention personnalisées ;
- labelliser les écoles en fin d'année.

PRÉPARER L'AVENIR EN GÉNÉRALISANT LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Les comportements responsables s'apprennent dès le plus jeune âge. C'est pourquoi le SYVADEC s'est engagé, dès sa création en 2007, à promouvoir les bons gestes par le biais d'animations ponctuelles en milieu scolaire. En prolongement de ces interventions et pour les renforcer durablement, il a imaginé un dispositif complet de sensibilisation autour de la thématique des déchets et du gaspillage alimentaire : les programmes EcoScola, EcoCulleghju et EcoLiceu.

Les actions menées toute l'année dans ce cadre contribuent à sensibiliser les plus jeunes au tri, à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire.

Objectif : parvenir progressivement à la mise en place d'une « Académie Verte » avec 100 % des établissements engagés dans la démarche.

Le plan d'action 2021-2026 du SYVADEC prévoit notamment :

- l'adhésion de 30 nouvelles écoles (ainsi que des cantines associées) ;
- l'enrichissement des programmes existants avec le développement de circuits pédagogiques dans les recycleries et bioplateformes, ainsi qu'un outil numérique (plateforme Web regroupant des informations sur la valorisation et la réduction, des jeux pédagogiques et permettant la diffusion d'actions exemplaires à l'ensemble du réseau d'établissements) ;
- l'extension du programme à l'Université de Corse en travaillant à la mise en œuvre d'appels à projets annuels à destination de toutes les filières pédagogiques ;
- l'initiation des agents des EPCI aux techniques de l'animation et à la conception de séances de sensibilisation grand public.



GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.